



Modification au répertoire des Codes des médicaments d'exception

La RAMQ vous avise d'une modification apportée au répertoire des *Codes des médicaments d'exception* qui entre en vigueur le **10 juillet 2019**.

Changement de codes pour les psychostimulants à longue action

Un changement dans l'indication donnant droit au paiement des psychostimulants à longue action amène le retrait des codes SN103 et SN132 et la création d'un code unique **SN280**. Ces médicaments peuvent désormais être autorisés si la condition clinique de la personne assurée correspond à l'indication de paiement du code SN280.

Il s'agit de :

- AMPHÉTAMINE (SELS MIXTES D') – *Adderall XR^{MC}* et versions génériques
- MÉTHYLPHÉNIDATE (CHLOHYDRATE DE) – *Biphentin^{MC}*
- MÉTHYLPHÉNIDATE (CHLOHYDRATE DE) – *Concerta^{MC}* et versions génériques
- LISDEXAMFÉTAMINE (DIMÉSYLATE DE) – *Vyvanse^{MC}*

Code SN280

- Pour le traitement des personnes avec un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.


À partir du **10 juillet 2019**, les psychostimulants à longue action seront uniquement remboursés au moyen du code **SN280**.

Exceptions :

- Pour éviter une interruption de remboursement pour les personnes ayant obtenu le remboursement par le biais des codes SN103 et SN132 au moins une fois au cours des 6 mois précédant le 10 juillet 2019, la RAMQ a émis des autorisations de paiement jusqu'à la fin de la validité de l'ordonnance active.
- Pour les personnes n'ayant jamais obtenu le remboursement d'un psychostimulant à longue action, mais qui présentent une ordonnance accompagnée du code SN103 ou SN132, le remboursement est permis si l'ordonnance est facturée à la RAMQ avant le 26 septembre 2019. De plus, la facturation sera permise jusqu'à la fin de la validité de l'ordonnance.

Si l'autorisation de paiement est absente, le message DX « Autorisation requise pour l'ordonnance » s'affiche au moment de la transmission de la demande de paiement par le pharmacien. Pour toute question relative à la facturation, vous pouvez communiquer avec le Centre de support aux pharmaciens.

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Heures d'ouverture

Pharmaciens

Québec 418 643-9025
Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 9 h 30 à 16 h 30)

Autres professionnels

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)